

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 mai, le Conseil Municipal de la commune de Pougues-les-Eaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie CANTREL, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 19                      Présents : 17                      Votants : 18  
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 13 mai 2025

Etaient présents : M Gilles BERTRAND, Mme Claire NEDELLEC, M Jean-Michel DUPONT (arrivée 19h25 POINT II 1°), Mme Françoise BENAS, M Vincent BERTHELOT adjoints ; Mme Marie-Pierre DUVERGER-MALOUX, Mme Bernadette HOSPITAL, M Louis MINEL, Mme Elide SANCHEZ, M Patrick GUYON, M François WEIGEL, M Jean Claude JOURNET, Mme Alexandra MONTARON, Mme Séverine FAVARD, M Sébastien DUDRAGNE, Mme Monique BEAUFILS conseillers.

Absents excusés : M Cyrille GODARD procuration donnée à Mme Bernadette HOSPITAL

Absent : Mme Claudine BILLET

Secrétaire de séance : M Patrick GUYON

**N° 25 – 19 : Tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir année scolaire 2025-2026**

Madame le Maire propose d'approuver les tarifs à la présence proposés par la commission enfance-jeunesse du 6 mai dernier en appliquant une évolution de l'ordre de 3% pour l'année scolaire 2025-2026.

Vu les propositions de la commission enfance jeunesse du 6 mai 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer comme suit les tarifs :

Tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir (tarif à la présence) Du 1 <sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026	Propositions tarifs
<b>TARIFS POUGUOIS</b>	
<b>TRANCHE A 0 à 450</b>	<b>0,40 €</b>
<b>TRANCHE B 451 à 700</b>	<b>0,70 €</b>
<b>TRANCHE C 701 à 900</b>	<b>1,45 €</b>
<b>TRANCHE D &gt; 901</b>	<b>1,70 €</b>

Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025

Publié le 20/05/2025

ID : 058-215802141-20250519-DELIB25\_19-DE



<b>TARIFS HORS COMMUNE</b>	
<b>TRANCHE A 0 à 450</b>	<b>0,40 €</b>
<b>TRANCHE B 451 à 700</b>	<b>0,80 €</b>
<b>TRANCHE C 701 à 900</b>	<b>1,65 €</b>
<b>TRANCHE D &gt; 901</b>	<b>1,90 €</b>

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, le 20 mai 2025,

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line and a vertical stroke.